

FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT

Secrétariat

INTERNAT

Les élèves internes devront fournir la literie nécessaire pour un couchage dans 1 lit 90x190 (protection de matelas, drap housse, couette ou couverture, housse de couette ou drap, oreiller ou traversin) et un cadenas pour leur armoire. Le lycée ne fournit aucun linge de lit.

Dossier suivi par
B. Brayelle

Téléphone
02 99 16 80 80

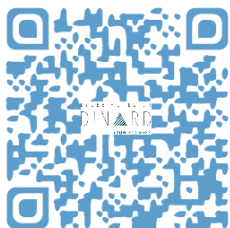
MODE D'ACCES AUX RESTAURANTS : CARTE MAGNETIQUE

Pour accéder au self, une carte est remise gratuitement aux nouveaux élèves à la rentrée. Elle servira pendant toute la scolarité au lycée. En cas de perte ou de dégradation, la carte de remplacement sera facturée au prix de 7,60€ (tarif en vigueur au 01.09.2026).

Mél.
ce.0350005r@ac-rennes.fr

33, rue des Ecoles
B.P. 80304
35803 DINARD CEDEX

Site internet
www.lyceehotelierdinard.fr



	OBSERVATIONS	TARIFS 2026/27
<ul style="list-style-type: none"> <u>INTERNE</u> ⇒ CAP/BAC PRO/BAC STHR 	Forfait Hébergement et tous les repas au Lycée	En fonction de votre quotient familial, selon les dispositions du Conseil Régional de Bretagne- Inscription obligatoire sur le site www.bretagne.bzh/tarifcation
<ul style="list-style-type: none"> <u>DEMI-PENSIONNAIRE</u> ⇒ CAP/BAC PRO/BAC STHR 	Forfait Déjeuner seul au Lycée	
<ul style="list-style-type: none"> <u>EXTERNE</u> ⇒ 1 MHR/2 MHR/MAN ⇒ CERTIFICAT DE SPECIALISATION 	Déjeuner seul au lycée Paiement au repas	

LE MONTANT DES FRAIS SCOLAIRES est établi sur la base d'un forfait annuel, de septembre à juin et est payable en trois échéances (novembre/ février/ mai). Les bourses et périodes de stage sont automatiquement déduites du montant trimestriel.

Le règlement s'effectue via les téléservices sur l'adresse <https://teleservices.education.gouv.fr>. La connexion s'opère avec les codes Educonnect du responsable légal (et non celui de votre enfant). Vous choisissez le rythme et le montant des règlements, à votre convenance. **Le lycée ne propose pas de prélèvement automatique.**

Le règlement par virement directement sur notre compte bancaire ou en espèces (dans la limite de 300€) est toujours possible.

LORS DES TRAVAUX PRATIQUES en soirée, les demi-pensionnaires et les externes ont la possibilité de prendre les dîners au lycée. Ces repas, au prix unitaire fonction de votre quotient familial, doivent être réglés à l'avance (espèces, chèque, carte bancaire).